veraci, pour servir de trait d'union entre les socialistes et les radicaux, elle comprend surtout des éléments bourgeois.

Viennent en troisième lieu les organisations directement fondées par le « Parti ouvrier » à travers les difficultés plus ou moins sournoisement suscitées par Calewaert et ses chevaliers du Travail. (Ceux-ci se sont depuis affiliés aussi au Parti ouvrier).

Les discussions, les dissensions que ne manquerait pas de susciter parmi ces groupes la vacance du siège parlementaire de M. Vandervelde pourrait avoir des conséquences funestes pour les socialistes de l'arrondissement de Charleroi.

De plus Moineau est privé de ses droits civils et politiques, et certains jurisconsultes prétendant que, sa candidature étant présentée et réussissait le plus grand nombre de voix, il ne faudrait pas même recommencer l'élection, cette candidature serait considérée comme nulle, et le candidat qui aurait réuni le plus de suffrages serait proclamé élu par le bureau principal : ce candidat, dans le cas où une élection aurait lieu sur le nom de Moineau, serait certainement le candidat catholique.

Ainsi la présentation de la candidature de Moineau au siège laissé vacant par Vandervelde serait une manifestation en faveur de l'amnistie, non seulement bêtement platonique, mais doublement dangereuse pour les socialistes; elle risquerait de susciter des divisions dans leurs rangs, puis de les priver d'un siège au détriment des catholiques,

Il y a donc toutes sortes de raison pour que les socialistes du pays de Charleroi ne désirent pas voir se réaliser l'éventualité de la candidature Moineau et de la démission de M. Vandervelde. Aussi font-ils en ce moment beaucoup de démarches pour qu'elles ne se produisent pas.

Dans cette affaire ce qui est amusant c'est la situation du « Conseil général du parti » habitué à voir s'incliner docilement devant ses décrets ceux à qui il commande ; il a formellement déclaré qu'il présenterait la candidature Moineau: mais, cette fois, on s'assied carrément sur son décret, et il n'ose trop protester, car les chefs et les députés socialistes de Charleroi ne sont pas des moindres dans le parti.

* * *

Vous avez reproduit, il y a deux jours, une information de la *Patrie* d'après laquelle *il serait question de créer*, à la Chambre, un nouveau groupe, le groupe du « centre » ; c'est M. Nyssens qui prendrait la tête du mouvement.

On ne sait vraiment pas comment se justifierait cette tentative de diversion à droite. Aussi s'agit-il, je suis heureux de vous l'apprendre, d'un simple canard.

* * *

A la suite des grande inondations de la Lys en 1894, le gouvernement chargea une commission d'étudier les moyens de parer au renouvellement d'un catastrophe de ce genre.

La commission a dressé un projet de travaux à exécuter à cet effet à la Lys.

Ce projet est actuellement soumis au comité des Ponts et Chaussées, composé des inspecteurs et directeurs généraux de cette administration.

* * *

Une élection aura lieu prochainement à Liège pour pourvoir au remplacement de M. Heuse, député radical décédé.

Les radico-socialistes de Liège auraient voulu avoir pour candidat M. le sénateur Janson. Mais celui-ci n'a pas voulu accepter. D'après les uns c'est parce qu'il se réserve pour les élections de l'an prochain à Bruxelles; d'après les autres, c'est parce que sa famille l'aurait supplié de ne pas compromettre sa santé dans les fatigues de la Chambre, où il serait devenu évidemment le chef de la gauche radicale.

Les radico-socialistes présenteront sans doute M. Hanson, personnage local, membre de la députation permanente

On ne sait trop encore ce que feront catholiques et libéraux.

LE PROJET
de dessaisissement
DEVANT LE SÉNAT

Nous reprenons le compte-rendu du Sénat, au point où nous l'avons laissé hier.

Discours du rapporteur

M. Bisseuil, rapporteur. — Je viens défendre l'opinion de la commission.

M. Morellet. — Une commission très divisée.

M. Bisseuil. — Si vous commencez à m'interrompre. (On rit.)

UN INCIDENT

A ce moment se produit un petit incident. M. Drumont, qui assiste à la séance avec de très nombreux députés, sur les côtés de l'hémicycle, a gravi quelques marches, et se trouve au même plan que les sénateurs du dernier rang.

M. Basolier, questeur, vient de lui dire de descendre, et se tenir dans le couloir. M. Drumont proteste avec vivacité et finit cependant par obéir aux injonctions du questeur.

M. Drumont va ensuite procéder à la même opération à l'égard d'autres députés, de l'autre côté de l'hémicycle.

Suite du discours du rapporteur.

M. Bisseuil. — On a tort de dire que notre loi est une loi de circonstance; elle a pour but de combler une lacune.

M. Bérenger. — Elle ne s'applique qu'au cas actuel.

M. Bisseuil. — Elle s'appliquera à tous les cas analogues, qui se présenteront, à l'avenir. Le gouvernement et la commission sont d'accord sur ce point; une loi d'exception viole le droit commun; elle est temporaire, et porte atteinte aux libertés individuelles; notre loi n'a aucun de ces caractères, elle établit, au contraire, les libertés individuelles, en leur assurant une juridiction plus élevée et plus autorisée.

M. Leydet. — C'est pour cela qu'elle a été suggérée par les adversaires de la révision.

M. Bisseuil. — Nous n'avons pas de parti pris. La Chambre criminelle est frappée de suspicion légitime.

D'éminents jurisconsultes ont formulé leur opinion.

M. Ratier. — Ils ne donnent pas des arguments de droit, mais des considérations politiques.

M. Bisseuil. — Le tribunal suprême, au-dessus duquel il n'y a plus rien, n'offre-t-il pas toutes les garanties désirables ?

L'orateur développe, au point de vue juridique, les conclusions de son rapport, et poursuit :

Ce n'est pas l'honorabilité des magistrats qui est en cause, c'est leur impartialité; il est admis, par l'avis des commissaires enquêteurs, que les passions ont envahi le prétoire, et qu'il est sage de ne pas laisser à la chambre criminelle seule la responsabilité de la sentence.

Assaut d'interruptions

M. Bisseuil. — Il y a là tous les éléments d'une suspicion parfaitement caractérisée.

M. Trarieux. — C'est trop fort !

M. Monis. — *Qui l'établie.* Il y a au tribunal pour juger cette suspicion légitime.

M. Bisseuil. — Au contraire, lorsque vous aurez l'arrêt de la Cour de cassation, tout le monde le respectera.

M. Bérenger. — Non, si M. de Beaurepaire l'attaque.

M. de Lamarzelle. — Il ne s'agit pas de M. de Beaurepaire, mais de l'avis du président Mazeau.

M. Morellet. — Tant pis pour lui.

M. Bisseuil. — L'autorité et l'impartialité de M. Mazeau sont incontestables. La Chambre criminelle est sous le poids d'une suspicion légitime.

M. Bleinger. — Illégitime.

M. Morellet. — Elle n'est que dans votre esprit.

A l'extrême gauche, l'agitation est très grande.

MM. Badiel et de Balsan interpellent vivement leurs collègues dreyfusistes.

M. Bisseuil. — Il faut aussi ménager la question politique.

M. Mille Lacroix, debout, avec des accents furieux. — Comment ! la politique dans la justice; c'est M. de Beaurepaire qui est l'inspirateur du projet; c'est lui le grand calomniateur du pays. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Bisseuil. — Une crise ministérielle serait mal venue dans les circonstances actuelles; si la loi n'était pas votée, le pays connaîtrait, de ses clameurs, cette assemblée, qui doit rester la plus sûre sauvegarde. (Très bien sur un certain nombre de bancs.)

M. Joseph Fabre. — Vous jouez trop des clameurs de la rue.

M. Bisseuil. — Je l'estime ainsi et le rejet du projet pourrait amener une révolution. (Vives protestations à gauche et sur divers bancs au centre.)

M. Bisseuil a terminé et regagne sa place.

Le centre se réserve et n'applaudit pas l'orateur à sa descente de la tribune.

UN INTERMÈDE

M. Girault (Cher) monte à la tribune où d'habitude il provoque l'hilarité de ses collègues par ses interventions.

L'orateur commence par dire que le gouvernement s'appuie uniquement sur l'opinion d'un haut magistrat démissionnaire qui travaille pour un parti et n'est plus qu'un magistrat félon. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Girault amuse le Sénat. A plusieurs reprises, il cherche son lorgnon dans sa poche alors qu'il l'a sur le nez et excite l'hilarité. Il s'élève contre les campagnes de presse : A ce compte, dit-il, il suffira d'attaquer les juges pour s'en débarrasser. Il appelle les manifestants du jour du Congrès non le vrai public français, mais la « honte de la France ». (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Girault. — La Chambre n'aurait peut-être pas voté la loi si elle avait connu les derniers évènements et c'est une grande erreur de confondre l'opinion publique avec les clameurs de certains qui crient : Vive l'armée.

On a dit que notre respecté président de la République donnerait sa démission, si on ne votait pas la loi. (Exclamations ironiques.)

M. Le Provost de Launay. — Nous n'en croyons pas un mot. (Rires).

M. Girault. — Le Sénat ne se prêtera pas au rôle qu'on veut lui faire jouer, car si on écrase la fête de la magistrature il n'y a plus de justice en France. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Intervention de M. de Lamarzelle

M. de Lamarzelle. — A mon avis il y a une pièce qui domine tout le débat. C'est la lettre de M. le président Mazeau et des deux doyens. M. Mazeau n'est pas de mon parti, mais tous les partis rendent hommage au talent, à la dignité et à la loyauté de M. Mazeau. (Applaudissements au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche). Il faut que l'arrêt ne puisse être suspecté.

Ce n'est pas une opinion de parti; il y va de l'intérêt supérieur du pays. (Très bien à droite). On dit qu'il s'agit d'une loi de circonstance; je comprends les scrupules des libéraux mais non ceux des radicaux, des révolutionnaires et des anarchistes, de tous ceux qui proclament la théorie du bloc de la Convention. (Applaudissements à droite).

M. Bérenger. — Je demande la parole. (Applaudissements prolongés à l'extrême gauche).

M. de Lamarzelle. — Qu'est-ce qu'une loi de circonstance ? Je tiens à bien m'expliquer là-dessus, car je ne voudrais pour rien au monde donner mon vote à une loi qui aurait ce caractère de circonstance. Ce qu'il faut considérer, c'est si la loi viole, pour un cas déterminé, pour une personne déterminée, les principes essentiels de toute légalité. (Très bien à droite.) On a parlé de la loi de disjonction combattue par Berryer; le caractère de cette loi c'était d'enlever un accusé à des juges d'un certain ordre pour le donner à des juges d'un autre ordre.

Votre loi ne fait rien de semblable, puis qu'elle élargit la juridiction sans exclure la chambre criminelle. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Joseph Fabre. — Elle n'élargit pas la juridiction, elle la change. C'est une loi de coup d'Etat. (Applaudissements à l'extrême gauche. Bruit.)

M. de Lamarzelle. — Vous pouvez voter notre projet.

M. Morellet. — Vous l'avouez, ce projet c'est le vôtre. (Bruit.)

M. de Lamarzelle. — Je dis nôtre parce que nous allons le voter. Vous ne pouvez pas dire que je vote pour le ministère; je ne vote jamais pour lui.

M. Morellet. — Mais le ministère vous voit avec plaisir. (Rires.)

M. de Lamarzelle. — Je dis que l'accusé conserve devant la Cour de cassation toutes les garanties et pourra faire devant elle la lumière qu'on nous a tant promise. (Applaudissements à droite et au centre.) Mais devant la Cour de cassation il n'y a pas que les intérêts du condamné; il y a aussi les intérêts de la société. Ils n'ont pas été défendus jusqu'ici. (Interruptions à gauche.)

Qu'avons-nous vu le jour de la seule audience publique ?

M. Le Provost de Launay. — Un scandale sans précédent.

M. de Lamarzelle. — Nous avons vu un procureur général et un rapporteur qui devraient exposer les arguments avec impartialité, manquer à toutes les règles de la justice. (Applaudissements à droite ; interruptions à l'extrême gauche). Il ne faut pas que ce scandale se renouvelle. (Très bien).

M. de Lamarzelle. — On a dit qu'une campagne a été dirigée contre la magistrature. Avez-vous oublié la campagne de boue de votre presse contre les conseils de guerre et l'armée ? (Vifs applaudissements à droite.)

Ces conseils sont restés malgré ces attaques dans l'attitude la plus réservée, la plus digne. (Nouveaux applaudissements.)

M. Morellet. — Pourquoi vous adressez-vous à nous ?

M. de Lamazelle. — J'ai parlé de la presse.

M. Leydet. — Nous n'avons pas envoyé de colonel, nous, à la presse.

M. Milliès-Lacroix. — Nous n'avons rien de commun avec Esterhazy. (Bruit)

M. de Lamarzelle. — Je termine : si une considération de parti me faisait agir, je souhaiterais le rejet de la loi, car il jetterait plus de discrédit sur le régime actuel que j'ai toujours combattu ; mais mes amis et moi, nous voterons le projet du gouvernement, quoique nous soyons certains qu'il sera contre nous dès le lendemain, alors qu'il aura mis son fusil sur l'épaule gauche.

M. Morellet. — A moins qu'il ne le mette sur l'épaule droite.

M. de Lamarzelle. — Nous voterons donc le projet parce qu'il est réclamé par les intérêts supérieurs du pays. (Double salve d'applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.)

M. de Lamarzelle qui a obtenu un succès très vif, est félicité par la droite.

Discours de M. Bérenger

M. Bérenger (silence). — Je viens à cette tribune beaucoup moins pour faire un discours que pour faire un acte. (Très bien sur les bancs dreyfusards.) On a reproché tout à l'heure à M. Maxime Leconte d'être franc-maçon; je déclare, moi, que j'appartiens à l'opinion contraire et que, tout en étant un ferme républicain, j'entends rester un ferme catholique.

Jamais quelles que soient les circonstances, je ne pourrai admettre, qu'on puisse imposer une loi pareille, à ce pays, et pourquoi tout cela ? pour permettre à un ministère embarrassé de résoudre une difficulté. (Très bien à l'extrême gauche et sur divers autres bancs. — Sensation).

Ce qui me désole, c'est qu'on va manquer aux principes quasi respectés de toute ma vie. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. Gaban de Balsan. — Et pourtant, s'il y a des juges prévaricateurs ? (Très bien.)

M. Bérenger parle avec une voix émue, tremblante et sa parole paraît produire une certaine impression.

L'orateur rappelle qu'il n'a pas voulu s'associer aux propositions de circonstance de MM. Waldeck-Rousseau Delpech.

Aujourd'hui, dit-il, mon opinion est la même, je cherche les grandes voix de Dufaure et de Jules Simon. Ah ! si cette grande et honnête voix de Buffet, pouvait encore se faire entendre. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. le Provost de Launay. — Etes-vous sûr que M. Buffet penserait comme vous ?

M. Bérenger. — Oui ! j'en suis sûr, parce que je connaissais son libéralisme irréductible. (Bruit).

M. de Mailé. — Ne parlons pas des morts.

M. Tillaye. — Je demande la parole.

M. Bérenger. — Le principe que vous contestez date de 1789 et même de plus loin. Le principe de la séparation des pouvoirs est la sauvegarde de la liberté ; il ne faut pas qu'on puisse être jugé par un juge donné pour la circonstance, nul ne peut être distrait des juges que la loi lui assigne.

M. Wallon. — Et la loi du 22 prairial ?

M. Bérenger. — Combien de crimes évités, si cette maxime avait toujours été suivie; combien de crimes à prévoir, si on le méconnaît. On dit qu'il s'agit d'une garantie de plus, et on ajoute qu'il y a des précédents; qu'on reviendra ensuite aux principes. C'est le langage de tous les coups d'Etat. (Applaudissements à gauche.)

La loi que vous nous présentez, est une loi de juridiction du droit public intangible des Français; sans doute, la loi contient quelques dispositions de procédure, mais c'est la petite malice pour cacher l'infraction aux principes. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche).

VIF INCIDENT

M. Bérenger raille la compétence de M. Bisseuil. — J'ai lu dans son remarquable rapport. (Rires ironiques à l'extrême gauche.)

M. Le Provost de Launay. — C'est indécent.

M. Bérenger. — Je ne vous permets pas de maintenir cette interruption, car je ne blâme jamais mes collègues, (Bruit prolongé.)

M. Le Provost de Launay. — Je la maintiens. (Cris : Hou ! hou ! à l'extrême gauche.)

Le président agite violemment la sonnette.

M. Le Provost de Launay. — Je dis que les allusions à M. Bisseuil, ainsi quelles sont présentées sont indécentes.

M. Millies-Lacroix. — Nous avons le droit de désapprouver. (Le bruit dure quelques minutes.)

M. Bérenger. — Le rapporteur dit qu'il y a des précédents: en fait de précédents, il y en a deux : les cours prévotales de la Restauration et les commissions mixtes de l'Empire. M. le président du Conseil se recommandait-il de ces deux précédents ? (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.)

M. Charles Dupuy. — Je les répudie au contraire.

M. Bérenger. — J'en étais sûr ! Je suis sûr, en effet, qu'on ne vous verra jamais donner, à un accusé, m une autre juridiction que la loi lui assigne, ni une juridiction inférieure à l'attentat commis. (Longs et vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur la plupart des bancs du centre et à gauche.)

Cette allusion à Déroulède et à la juridiction de la Haute Cour, obtienne le plus vif succès de toutes les gauches.

M. Bérenger. — On a dit que vous ne faisiez qu'ajouter des juges, du même ordre ; c'est une habileté : il y a deux manières de changer un jugement, c'est de changer les juges ou de les noyer. (Très bien à gauche.)

On dit, que, les juges sont honorables, mais sujets à la prévention; mais alors que sont-ils ? ils sont indignes de juger; ils ne doivent plus prendre part à l'arrêt définitif, qui serait vicié par leur présence. Vous devez donc les exclure, vous ne l'avez pas fait, c'est une singulière contradiction. (Très bien)

N'y avait-il pas une autre solution possible. Il y en avait deux : la première consistait à déférer les magistrats incriminés, à leurs juges naturels, disciplinaires; au lieu de cela vous avez les flétris; vous les avez livrés à la flétrissure des pouvoirs politiques, sans les entendre. (Applaudissements et bravos répétés à l'extrême gauche et sur de nombreux bancs au centre).

Ceci me rappelle, que je me demande souvent avec angoisse, si le condamné, dont le sort s'agite aujourd'hui, a pu, lui aussi, se défendre. (Mouvements divers).

A l'heure actuelle, il est douloureux de constater qu'il n'a pu se défendre contre l'acte dont il était incriminé. (Applaudissements à l'extrême gauche; protestations au centre).

L'orateur proteste contre les investigations, et ce qu'il appelle espionnage dont les magistrats de la Chambre criminelle ont été l'objet.

Parmi les espions, il s'en est trouvé un volontaire, un magistrat lui-même : qui est venu vendre, à la presse, (vifs applaudissements sur les mêmes bancs), ses calomnies et ses outrages ; il y avait un autre moyen, c'était de saisir la cour de cassation de la totalité du procès.

On a dit que l'accusé avait été condamné sur la production de pièces que, ni lui, ni son défenseur n'avaient connues, si le fait est vrai; c'est un déni de justice, une iniquité. (Très bien sur les mêmes bancs).

Il s'est trouvé un Ministre de la guerre, qui a dit que l'accusé avait été légalement et justement condamné; mais des faits nouveaux se sont passés; la Cour de cassation dit avoir aujourd'hui tous les éléments de la vérité. Rigoureux vis-à-vis de la justice civile, vous êtes vraiment bien tolérants pour la justice militaire. (Mouvements divers.)

Vous ne voulez même pas rechercher si elle s'est conformée aux règles les plus primordiales. (Approbation à l'extrême gauche.)

Je voudrais savoir pourquoi la conviction du président du Conseil a changé, tout-à-coup ; je ne crois pas, qu'il ait obéi aux sommations insolentes d'un magistrat, dont j'ai parlé, ni à celles d'une certaine ligue, qui est abandonnée aujourd'hui par les gens, les plus éclairés. (Applaudissements à gauche.)

M. Bérenger. — J'aime, j'adore l'armée, j'ai pour elle un culte profond. Je voudrais la voir respectée et vénérée, mais je voudrais aussi qu'elle sût s'isoler des passions politiques et des agitations populaires. (Très bien à gauche et au centre.)

Je sais qu'elle a toujours rempli son devoir et depuis hier, personne ne peut plus douter de sa fidélité. (Approbation sur les mêmes bancs, interruptions à droite). Mais il est impossible de ne pas dire que l'armée — je me trompe — que quelques-uns de ses chefs ont commis des fautes très graves. (Interruptions à droite.)

M. le Provost de Launay. — Citez des faits.

M. Bérenger. — Oh ! épargnez-moi d'insister.

M. Halgan. — Quand on accuse, il faut prouver.

M. Bérenger. — Est-il vrai qu'on ait cherché à exciter l'armée, que certains de ses chefs aient prêté une oreille un peu trop complaisante à ces excitations. (Bruit.)

Quand nous avons vu arriver aux affaires le ministre actuel de la guerre, nous nous en sommes réjouis, nous avons été certains que sous la direction d'un ministre civil, l'armée se tiendrait à l'écart de toutes les querelles politiques.

Plusieurs voix à droite. C'est ce qu'elle a fait.

M. Bérenger. — Et nous avons espéré que l'on comprendrait enfin cette vérité : qu'on ne pouvait lui faire une pire injure que de supposer qu'elle avait une opinion dans l'affaire et qu'elle poursuivait comme une satisfaction à elle due le dessaisissement des juges civils. (Très bien à l'extrême gauche.)

Le danger qu'on avait pu entrevoir un moment n'existe plus. Les incidents de ces derniers jours nous ont montré que le pays pouvait avoir confiance dans son armée.

J'ai terminé ; Que la France n'abandonne pas les principes qui ont fait sa gloire. Non ne touchez pas à ce trésor. J'ai fait mon devoir, que le Sénat fasse le sien.

A la descente de la tribune, M. Béranger est acclamé et applaudi sur les bancs d'extrême gauche et sur un grand nombre de bancs du centre.

A ce moment au lieu de M. Lebret ou de M. Dupuy, on voit M. de Freycinet se diriger vers la tribune, tandis que l'extrême gauche crie : A demain, la clôture !

Protestation de M. de Freycinet

M. de Freycinet (mouvement d'attention). — Je ne viens pas, dit-il, prononcer un discours ni aborder le fond du débat. Je laisse ce soin à un collègue plus compétent que moi, mais je ne veux pas laisser le Sénat et le pays pendant vingt-quatre heures sous le coup des dernières paroles prononcées par M. Bérenger, paroles qui, je l'espère, ont dépassé sa pensée. (Applaudissements à droite et au centre).

M. Bérenger a dit que certaine excitation s'était produite autour de l'armée et que certains de ses chefs y avaient prêté l'oreille. (Interruptions à l'extrême gauche.)

A droite. — Parfaitement, c'est ce qu'il a dit.

M. de Freycinet. — Je proteste contre ces paroles (Applaudissements à droite et au centre). Je n'ai pas eu à ramener l'armée au sentiment de son devoir. (Très bien, très bien). M. Bérenger a déclaré également que beaucoup de ses amis s'étaient félicités de me voir arriver au pouvoir, de voir le ministère de la guerre échu à un ministre civil, au lendemain de la revision, et cela dans l'espérance de voir ce ministre tenir la main à la discipline dans l'armée.

M. Bérenger ajoutait en même temps que j'avais obtenu ce résultat. Je n'accepte pas ses compliments. (Applaudissements à droite et au centre)

A mon arrivée au pouvoir, j'ai trouvé l'armée absolument imbue du sentiment de son devoir. Je n'ai aucune défiance contre aucun de ses chefs.

L'armée attachée à la loi, à la défense du pays, n'a cessé de mériter notre confiance dans sa collectivité comme dans ses chefs (Applaudissements à droite et au centre ; rumeurs à l'extrême gauche), et elle a toujours été à la hauteur de ses devoirs comme elle est toujours digne des espérances du pays. (Vifs applaudissements.)

Ces applaudissements contrebalancent le succès de M. Bérenger. M. Bérenger qui n'avait pas interrompu M. le ministre de la guerre, monte à la tribune pour s'expliquer sur le sens des paroles relevées par M. de Freycinet.

Explications de M. Bérenger

M. Bérenger. — Je regrette que M. le ministre de la guerre ait vu dans mes paroles rien qui pût toucher à mes sentiments de respect pour l'armée. (Interruptions à droite). La seule chose que je maintienne et la seule chose que j'ai voulu dire, c'est que dans cette question de dessaisissement de la Chambre criminelle, on a cru voir — car sans cela on ne s'explique, je l'ai prouvé, par aucune raison le dépôt de votre projet de loi — on a cru voir, dis-je, une impression de l'armée elle-même. (Très bien à l'extrême gauche ; agitation dans les autres parties de la salle).

Après ces explications de M. Bérenger qui ne paraissent pas très concluantes à un grand nombre de sénateurs, le Sénat discute à mains levées le renvoi de la [illegible]

M. Tillaye qui gravissait les marches de la tribune, est obligé en conséquence d'ajourner à demain son discours.

Le Sénat, sur la demande de M. Charles Dupuy, renvoie à une prochaine séance la fixation du jour de la discussion d'une interpellation de M. Joseph Fabre sur les tentatives d'embauchage des officiers.

M. Le Provost de Launay demande la parole pour un fait personnel.

M. le Provost de Launay. — J'ai interrompu, dit-il, pendant le discours de M. Bérenger pour faire ressortir les termes peu bienveillants dont M. Bérenger s'est servi envers M. Bisseuil (Bruits à l'extrême gauche). A la dernière épigramme de M. Bérenger, des applaudissements ironiques ont éclaté sur les bancs de l'extrême gauche et je me suis écrié : C'est indécent ! (Nouvelles interruptions à l'extrême gauche.)

M. Joseph Fabre gesticule avec fureur.

M. Le Provost de Launay. — Ces paroles s'adressaient non à M. Bérenger, mais à ceux qui applaudissaient et je les maintiens. (Approbation à droite, exclamations à l'extrême gauche, où M. Millies Lacroix interpelle l'orateur qui quitte la tribune.)

Cet incident réglé, la séance est levée à six heures 30, au milieu d'une vive animation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du lundi 27 février

Présidence de M. Deschanel, président.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Discours de M. l'abbé Gayraud

M. Gayraud. — La rivalité entre l'enseignement de l'Etat et l'enseignement libre est une bonne chose. L'enseignement libre est aussi national que celui de l'Etat.

Il a produit d'aussi bons Français que l'autre. (Violentes interruptions à l'extrême gauche.)

On veut obliger les fonctionnaires à envoyer leurs enfants dans les établissements de l'Etat. Pourquoi ? Est-ce que tous les pères de famille ne sont pas libres ? (Applaudissements.)

L'extrême gauche ne cesse d'interrompre et conspue l'orateur.

M. l'abbé Gayraud. — Voilà bien votre tolérance !

M. Carnaud, accuse M. Modeste Leroy de réactionnarisme, et l'abbé Gayraud de prendre son mot d'ordre à Rome; nous n'avons pas peur de votre enseignement.

M. l'abbé Gayraud. — Pourquoi voulez-vous donc le supprimer?

M. Carnaud est partisan du monopole de l'Etat; il ressasse tous les lieux communs sur la matière, il réclame une augmentation du nombre des bourses pour les fils d'ouvriers. (Applaudissement à l'extrême gauche).

M. Maurice Faure, rapporteur, fait l'éloge des maîtres répétiteurs ; ils méritent toute confiance des familles ; il convient de leur accorder, le plus tôt possible, l'externement.

L'orateur se déclare favorable à l'amélioration du traitement des répétiteurs et des professeurs dans la mesure où la Chambre estimera que le budget le permet. (Très bien ! Très bien ! à gauche).

Les instituteurs ne sont pas moins dignes d'intérêt : La commission a accepté, en leur faveur, une augmentation d'un million ; il importe à l'Etat, tout en respectant la liberté individuelle, d'obtenir des fonctionnaires qu'ils aient confiance dans son enseignement ; ils ne sont pas obligés d'être fonctionnaires.

Après avoir sollicité les emplois de l'Etat, il serait curieux qu'ils s'attribuent le droit d'avoir une double comptabilité de conscience. (Vifs applaudissements à gauche.

Il est inexact que l'Université traverse une crise; si une certaine bourgeoisie déserte les lycées, il faut y faire entrer en foule les enfants du peuple et leur infuser un sang nouveau. (Salve d'applaudissements sur les mêmes bancs).

M. Carnaud a déposé une proposition de résolution tendant à ce qu'un concours annuel soit établi entre les élèves des écoles primaires pour que les premiers soient admis gratuitement dans les lycées.

M. le Ministre. — Cette proposition viendra utilement au chapitre des bourses.

Le ministre en quelques mots fait un éloge dithyrambique de l'Université.

« Il est faux, dit-il, qu'elle traverse une crise. Je m'expliquerai d'une façon plus complète dans le débat sur les conclusions qu'apportera la grande commission de l'enseignement ».

M. Tourgnol se plaint avec âpreté que la discipline n'existe plus dans les lycées. On a supprimé toutes les punitions ; le désordre règne.

MM. le ministre et le rapporteur protestent.

M. Tourgnol, ancien principal de collège, poursuit sa vigoureuse philippique.

« C'est la politique qui récompense tout.»

On sent l'homme qui exhale une rancune personnelle.

« On choisit mal les chefs d'établissement. C'est pourquoi l'Université périclite.»

LES CHAPITRES

La discussion générale est close.

Les chapitres 1 à 4 sont adoptés. Sur le chapitre 5 la Chambre adopte une augmentation de 8000 fr. proposée par M. Perreau en faveur des commis d'Académie ainsi qu'une augmentation de 24,000 fr. demandée par M. Gautret pour les commis d'inspection académique. Les chapitres 5 et 6 sont adoptés.

Sur le chapitre 7, M. Perreau demande une élévation de 232,000 francs pour élever les traitements du personnel de l'enseignement supérieur.

M. le rapporteur général combat l'amendement au nom de l'équilibre du budget.

M. le Ministre accepte au contraire l'amendement jusqu'à concurrence de 200,000 francs.

M. le rapporteur général constate que le ministre est en désaccord avec son collègue des finances. Il est fâcheux que celui-ci soit absent.

« La Chambre n'accordera pas aux gros ce qu'elle refuse aux petits. » (Très bien à l'extrême gauche.)

L'amendement est repoussé par 372 voix contre 149.

Le ministre est battu. La Chambre repousse également par 335 voix contre 178 une augmentation de 10,000 fr. pour les garçons de laboratoire, de bureau, etc.

M. le Président rappelle que la Chambre a réservé la question des séminaires protestants (chapitre 20 du budget des Cultes) pour la joindre à la discussion du chapitre 7 de l'Instruction publique.

M. Mirman rappelle que les Facultés de théologie catholiques ont été supprimées par voie budgétaire en 1885 malgré l'éloquent effort de Mgr Freppel. Cependant les Facultés de théologie protestantes tiennent encore une place qui surprend les universitaires eux-mêmes. L'école préparatoire de pasteurs est représentée au conseil supérieur, au conseil académique, au conseil de l'Université. Elle occupe une place d'honneur dans les cérémonies officielles. (Très bien sur divers bancs.) Il faut faire cesser cette situation anormale.

M. Tourgnol reproche demande le maintien du *statu quo*. C'est l'ancienne Faculté de Strasbourg qui a été transportée à Paris; il faut la conserver par égard pour nos compatriotes d'Alsace. (Applaudissements sur quelques bancs.)

Nous ne devons subventionner aucun enseignement orthodoxe. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

L'enseignement de la théologie doit disparaître de la Sorbonne. (Nouveaux applaudissements.) L'amendement aboutirait à la dénonciation du Concordat ; si on supprime la Faculté protestante, on ne peut plus faire de pasteurs. Les titres universitaires sont exigés pour eux ; ils ne le sont pas pour les prêtres.

L'amendement est repoussé par 395 voix contre 57. Un amendement semblable de M. Dejeante est repoussé par 375 voix contre 83. Pendant le scrutin, M. Chauvière apostrophe quelques-uns de ses amis qui ne votent pas la suppression.

« Vous avez peur d'être excommuniés par M. de Pressensé. »

Le chapitre 20 du budget des cultes et le chapitre 7 de l'Instruction publique sont adoptés.

Demain séance à une heure.

La séance est levée à 7 heures 5.

LES PERQUISITIONS DE DIMANCHE

Une lettre d'Esterhazy

Paris, 27 février. — M. Jules Guérin ayant contesté le dire du *Temps* d'hier que des lettres de M. Esterhazy auraient été saisies au cours des perquisitions effectuées hier au siège de la Ligue antisémitique, le *Temps* dit ce soir préciser son information, que nous donnons sous réserves, annonçant qu'on a saisi une lettre du commandant Esterhazy et au moins une lettre d'une personne habitant la province qui proposait aux directeurs de la Ligue de passer de la théorie à l'action et de créer, dans ce but, des comités sur certains points de la France.

Quant à la lettre du commandant Esterhazy, elle fixe simplement un lieu de rendez-vous à quelqu'un.

Chez M. Henri Galli

Paris, 27 février. — Chez M. Henri Galli, directeur du *Drapeau*, la perquisition d'hier amena la découverte de tiroirs pleins de lettres, de télégrammes, de papiers de toutes sortes, sur lesquels les policiers s'abattirent aussitôt.

C'étaient des lettres de M. Léon Bourgeois, ancien ministre de l'intérieur, de M. Pichon, ancien député de l'extrême gauche, une carte d'invitation de M. Deschanel pour une soirée de la présidence, des cartes de visite portant les mots « mille remerciements » pour des articles aimables ou des services rendus, et émanant de parlementaires des plus connus. Le commissaire sourit et n'emporta rien.

FEUILLETON DU 1er MARS 1899. — N° 3

BOUCHE CLOSE

par Léon de Tinseau

II

Encore plongé dans son extase, il était rentré dans l'humble bourg et avait passé la nuit à rechercher, sur les touches défabrées d'un misérable instrument l'harmonie qui l'avait transporté, la veille, dans un monde nouveau. Ainsi, pas à pas, degré par degré, conduit par l'instinct d'une oreille infaillible, l'enfant avait découvert les principes fondamentaux de la science. A quatorze ans, non seulement il accompagnait les chants sacrés avec une correction jamais démentie, mais encore il improvisait avec autant de facilité que de goût.

— Et que voudrais-tu ? demanda la comtesse enthousiasmée à la vue de ce prodige.

— Visiter l'orgue de la cathédrale et connaître l'organiste, répondit le jeune paysan. Plus d'une fois je suis retourné à X..., à pied, pour entendre les offices un jour de fête. Plus d'une fois j'ai poussé la petite porte de la tourelle et je me suis engagé dans l'étroit escalier qui me semblait conduire au paradis. Mais les souffleurs m'ont toujours arrêté. Un jour, ils m'ont permis de travailler avec eux. Quel bon moment j'ai passé là ! C'était quelque chose de moi qui chantait dans toutes ces trompettes. J'ai pris, ce jour-là, un vrai bain d'harmonie, et la nuit, malgré mes douze lieues, je n'ai pas fermé l'œil.

Madame O'Farrell, âme d'artiste et cœur charitable, comprit qu'il y avait un futur maître dans cet enfant.

Tout d'abord il fallut gagner le père Godefroid, instituteur convaincu et quelque peu en défiance à l'égard du château, comme ses pareils l'étaient presque tous alors, guère moins qu'aujourd'hui. La pédagogie — ce mot lui remplissait la bouche — passait à ses yeux pour la plus noble et la plus sûre des carrières. Un musicien ! Quelque chose comme un chantre de lutrin, moins le casuel !

Enfin le consentement fut donné, mais à condition que la comtesse prendrait toute la dépense à sa charge. Quelques jours après, le jeune Antoine connaissait, de l'orgue de la cathédrale, autre chose que les soufflets.

Il a raconté depuis que le plus beau jour de sa vie — musicale — fut celui où, pour la première fois, il s'assit sur le vieux banc de chêne pour accompagner une messe d'enterrement de troisième classe. Le mort, Dieu merci, ne sembla point s'apercevoir de cette substitution de l'élève au maître et les vivants, s'ils s'en aperçurent, ne s'en plaignirent pas.

Trois ans après son départ du village, Antoine entra au Conservatoire et, reçut fréquemment chaque hiver, chez sa bienfaitrice, il apprenait, dans la meilleure société de Paris, cette science du monde, que tant d'illustres génies ont toujours ignorée, pour l'avoir étudiée trop tard.

L'école de Rome s'ouvrit à son heure pour le brillant lauréat. Puis il revint en France et, presque aussitôt, la fortune favorable commença de tresser sur sa tête la couronne dorée du succès, plus rare encore, à cet âge, que les lauriers de l'Institut.

Dès lors, deux sentiments remplirent seuls, pour de longues années, l'âme de ce mortel heureux ; l'amour de son art et la reconnaissance pour la généreuse femme à laquelle il devait cet art lui-même. Aussi, le premier et l'un des plus grands chagrins de sa vie, fut la ruine de la famille O'Farrel, désastre suivi, à deux ans de distance, par la mort de la comtesse et de son mari.

Leur unique rejeton, le jeune Patrice, alors âgé de quinze ans, restait seul au monde.

Antoine l'adopta, le recueillit et prenant au sérieux ses devoirs de père, il sacrifia, pour soustraire son pupille à tout contact fâcheux, les plaisirs que sa situation d'artiste en renom, apprécié partout, lui promettait dans plus d'un monde. Jusqu'à la majorité du dernier des O'Farrel, son père adoptif mena la vie d'un chartreux. Parfois, peut-être, ce renoncement parut lourd à sa jeunesse, mais il en fut largement récompensé par la régularité et les avantages d'un travail que rien ne troublait. Une chose